



La Réole DÉCEMBRE 2023

Tempo

N°39

URBANISME

- > Adressage
- > Déclarer vos travaux

P.03

PROJET DE VILLE

- > Collecte déchets
- > Inauguration

P.04-05

COMMERCE

- > Nouveaux commerces
- > Marché de Noël

P.12-13

GRATUIT

MAGAZINE DE LA VILLE

lareole.fr

édito



Chères Réolaises, chers Réolais,

En cette fin d'année, c'est avec un réel plaisir que je m'adresse à vous pour revenir sur les moments forts qui ont marqué notre belle ville au cours de ces derniers mois. Une année riche en événements et en réalisations qui ont contribué à renforcer le dynamisme et le caractère unique de La Réole. L'achèvement des travaux dans le centre ancien a été célébré dignement lors d'une magnifique inauguration, rassemblant une foule enthousiaste dans les rues rénovées et sur la nouvelle esplanade. La transformation de cet espace emblématique témoigne de notre engagement envers la préservation de notre histoire et de notre cadre de vie. Notre ville a été aussi le théâtre de nombreuses manifestations, portées aussi bien par les associations locales que par la municipalité. Ces moments de partage et de convivialité ont renforcé les liens au sein de notre ville, illustrant la vitalité de notre tissu associatif et la volonté commune de faire de La Réole un lieu de vie dynamique.

Cet été restera gravé dans nos mémoires grâce à la consécration de notre marché, élu plus beau marché de France. Cette reconnaissance nationale, diffusée à plusieurs reprises sur TF1, est le fruit du travail acharné de nos commerçants et de l'attachement de chacun à notre marché, véritable joyau local.

Par ailleurs, je tiens à partager avec vous une excellente nouvelle : grâce à notre mobilisation, nous avons évité la fermeture totale du pont du Rouergue. Une réunion est d'ores et déjà programmée mi-décembre avec le département, propriétaire de cet ouvrage, pour présenter le calendrier des travaux à venir. Cette victoire témoigne de la détermination de vos élus face aux défis qui se présentent. En cette période de fêtes, je souhaite à chacun d'entre vous, au nom du conseil municipal et en mon nom personnel, d'excellentes célébrations de fin d'année. Que ces moments soient empreints de chaleur, de partage et de bonheur en compagnie de vos proches.

Je vous donne rendez-vous le vendredi 19 janvier à 19h au complexe Colette Besson pour la traditionnelle cérémonie des vœux à la population. Ce sera l'occasion de se retrouver, d'échanger et de partager nos aspirations pour l'année à venir. Un verre de l'amitié et des friandises seront partagés dans une atmosphère conviviale, propice aux rencontres et aux sourires.

Ensemble, continuons de construire l'avenir de La Réole. Je vous adresse mes vœux les plus sincères pour cette nouvelle année qui s'annonce pleine de promesses et d'opportunités.

Bien à vous,

B. Marty

Bruno MARTY
Maire de La Réole



**LA RÉOLE
BOUGE !**

Sommaire

URBANISME

P.03

- > Adressage postal
- > Occupation du Domaine Public
- > Site Patrimonial : exposition
- > Déclarez vos travaux

PROJET DE VILLE

P.04-05

- > Collecte des déchets
- > Aménagement de la rue Michel Dupin
- > Inauguration des travaux
- > Zones de rencontre
- > Travaux RTE

FINANCES

P.06-07

- > Hausse des prix
- > Taxe foncière

CITOYENNETE

P.08-09

- > Carte d'identité / Passeport
- > Cimetière

ACTION SOCIALE

P.10

- > Mal logement
- > Exposition à la Résidence Autonomie
- > CITIZ - prêt de véhicule

ENFANCE ET JEUNESSE

P.11

- > Restaurant Scolaire
- > Espace Services Jeunesse
- > Travaux des écoles

COMMERCES

P.12-13

- > Nouveaux commerces
- > Foire expo
- > Plus beau marché de France

VIE ASSOCIATIVE

P.14-15

- > Stade Réolais
- > Fête des associations
- > Terre de jeux JO 2024

TOURISME ET PATRIMOINE

P.16-17

- > Fréquentation touristique
- > Château des Quat'sos

CULTURE

P.18

- > Retour sur la saison 2023

AU FIL DE L'ANNÉE

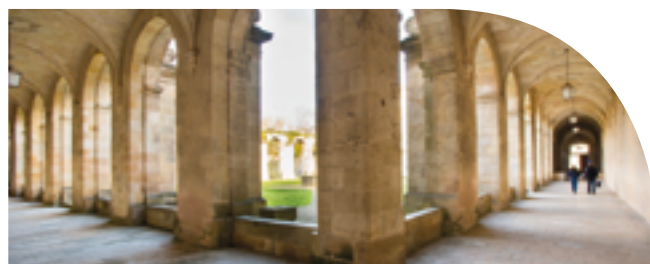
P.19

- > Album photos



Ca ville bouge et entraîne avec elle une modification des adresses postales

L'arrivée de la fibre optique a imposé aux communes de se mettre en conformité avec la loi qui prévoit que la numérotation des immeubles soit liée à un nom de voie et non plus à un lieu-dit, comme cela fut beaucoup le cas dans les zones rurales. La commune de La Réole modifie donc actuellement l'adressage d'un certain nombre de lieux, avec la volonté d'ajouter les numéros d'habitations manquants et de ne modifier les numéros existants qu'en cas de nécessité.



Le site patrimonial remarquable de La Réole

Une exposition informative est en cours dans les locaux du Prieuré sur la réglementation spécifique de la ville de La Réole. La ville étant couverte en grande partie par une zone dite « **Site Patrimonial Remarquable** » visant à préserver le caractère patrimonial et paysager de la ville, l'exposition vous explique le contenu de la réglementation et les aides mobilisables dans ce secteur en cas de travaux.

! Domaine Public règlement d'occupation

Ce règlement s'adresse aux commerçants (permanents et ambulants) et associations qui souhaitent pouvoir occuper le domaine public de la commune à travers l'installation d'un étalage ou encore d'une terrasse.

A travers ce règlement, la commune de La Réole a plusieurs ambitions :

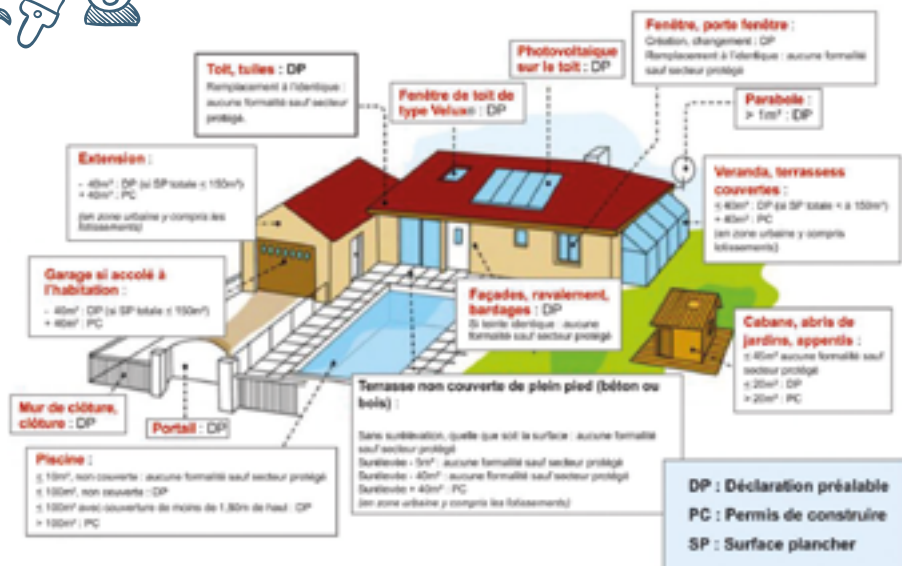
- Valoriser ses commerces, leurs terrasses et leurs étalages,
- Favoriser une occupation du domaine public respectueuse des aménagements publics réalisés, de l'architecture et du patrimoine de la commune mais aussi des règles de sécurité et d'accessibilité.

Le règlement sera applicable à compter du 1^{er} janvier 2024, vous pouvez le retrouver sur notre site.

Pensez à déclarer vos travaux !



Avant tout commencement de travaux, et afin d'éviter d'être en infraction avec le Code de l'Urbanisme, pensez à déclarer vos travaux, y compris lorsqu'ils portent sur une construction existante (remplacement de fenêtres/volets/portes, pose de climatiseur, rénovation de la façade ou de la toiture, etc.). Lorsque votre projet se situe dans le périmètre du Site Patrimonial Remarquable, il est possible de profiter des permanences effectuées par l'Architecte des Bâtiments de France. Le service urbanisme de la Ville est à votre disposition pour vous accompagner dans vos démarches.



Retrouvez plus d'infos sur : www.lareole.fr



!!! Dépôts sauvages nouvelle réglementation #civismisme !!!

Face à la recrudescence de dépôts sauvages de déchets dans la commune, le Conseil Municipal, dans sa séance du 15 novembre 2023 a décidé de mettre en place une **amende administrative à appliquer aux contrevenants identifiés comme auteurs de ces dépôts sauvages de déchets.**

Cette amende interviendra en complément des éventuelles poursuites et autres condamnations pouvant réprimer ces actes. **Suivant la gravité et en cas de récidive, cette amende pourra dépasser les 3 000 euros !**

Collecte des déchets

Première expérimentation de bornes enterrées sur la place de la Libération

Dans le cadre du réaménagement de la Place de la Libération, un conventionnement entre la Ville et le syndicat d'ordures ménagères (l'USTOM) a permis de proposer, pour la première fois, en centre-ville, trois points d'apport volontaire sous la forme de bornes enterrées. Situés avenue Carnot, trois bacs de 5m³ peuvent désormais accueillir les déchets ménagers et le tri sélectif des habitants du quartier.

Si vous résidez dans le périmètre délimité par l'USTOM (voir le plan), vous devrez échanger votre bac individuel contre un badge qui, lors de son passage devant la borne, ouvrira un tambour dans lequel vous pourrez déposer votre sac. Concernant le tri sélectif (carton, papier, emballages...) une borne dédiée sera également à votre disposition. La redevance sera légèrement plus faible pour les personnes concernées. Ce procédé a pour objectif de limiter le stockage et



Pl. de la Libération : tous les numéros
 Av. Carnot : du 1 au 11 / du 2 au 22
 Rue M. Durrieu : du 1 au 13 / du 2 au 8
 Rue des Jacobins : du 1 au 7 / du 2 au 6
 Rue A. Caduc : du 1 au 27 / du 2 au 34
 Rue Gambetta : du 1 au 31 / du 2 au 26
 Rue de l'École : du 1 au 27 / du 2 au 26
 Rue C. Braylens : du 1 au 15 / du 2 au 28
 Rue Permentade : toute la rue

la circulation des bacs à roulettes sur le périmètre concerné, tout en préservant le principe de redevance incitative. Il s'agit d'une première expérimentation que la commune et l'USTOM souhaiteraient progressivement étendre à d'autres secteurs de la commune.

Rue Michel Dupin, vers l'aménagement d'une place jardin

L'ensemble de la rue va être réaménagé en cohérence avec la nouvelle rue Armand Caduc (végétalisation des façades, revêtement du sol, etc.). Le réemploi des anciens pavés de la rue A. Caduc permettra d'habiller les pieds de façades lorsque l'installation de fosses plantées n'est pas possible. Cette « **place jardin** » créera un lieu de vie agréable, végétalisé et équipé de mobilier urbain (arceaux vélos, assises, etc.) puis deviendra piétonne au même titre que la Rue Armand Caduc. La Place Richard Cœur de Lion est devenue parallèlement une zone de stationnement classée « **zone bleue résidentielle** »* afin de répondre aux besoins des résidents et des usagers du centre-ville.



*Cette zone permet le stationnement à la journée pour les résidents (une pastille « résident » par foyer) et une heure et demie de stationnement (avec disque bleu) pour les visiteurs.

Place Chaigne et Place de la Libération

Zone de rencontre limitée à 20km/h - piétons et vélos prioritaires. La zone de rencontre du centre-ville est désormais étendue à l'ensemble de la place Chaigne et de la place de la Libération. Cela signifie que **piétons et vélos sont prioritaires** et que les véhicules ne doivent pas dépasser une vitesse de 20km/h. Les vélos peuvent également rouler à contre-sens.

L'objectif est de faire cohabiter, de manière apaisée, les piétons et les véhicules, mais également de permettre le développement de la vie locale. Conformément au Code de la Route, nul besoin de marquage au sol pour délimiter le passage piéton puisque c'est sur **l'ensemble de la zone** que les piétons sont prioritaires.



Inauguration des nouveaux espaces publics

La Ville de La Réole était en fête, le 19 juillet dernier, pour l'inauguration de l'ascenseur panoramique et des nouveaux espaces publics (abords du Prieuré, rue Armand Caduc et place de la Libération).

Un très beau rassemblement de Réolais et de personnes invitées qui a donné lieu à une déambulation en musique dans une ambiance festive et colorée. Les architectes

des projets ont pu présenter les aménagements, de la place jusqu'à l'esplanade, au pied du nouvel ascenseur. Plusieurs centaines de personnes ont pu écouter les propos de l'ancienne ministre Cécile Duflot ou encore du maire de Bordeaux, venus pour l'occasion.

Pour clore la journée, un immense banquet fermier était organisé sur la nouvelle esplanade des Tilleuls.



RTE Le Réseau de Transport d'Electricité



Le Réseau de Transport d'Electricité (RTE) renouvelle la liaison électrique souterraine à 63 000 volts qui relie le poste de transformation situé au Nord de la commune à la sous-station SNCF du Mirail. Elle assure l'alimentation électrique de la ligne Bordeaux-Toulouse. Son renouvellement diminuera les risques d'avarie et prolongera la durée de vie de l'ouvrage tout en permettant de prévenir les défaillances électriques et ses impacts potentiels sur vos trajets du quotidien.

Pour cela, il faudra creuser une tranchée sous la chaussée, puis y dérouler le câble électrique avant de la reboucher. A l'issue des travaux, la voirie sera remise en état. Le chantier débutera en novembre 2023 et se poursuivra en 2024 pour une mise en service au plus tard début 2025.

Durant les travaux, les circulations sur Chemin de Blasignon, Chemin de Ronde, la D670, la D9E2, D9E6 et rond point de Peyrefitte seront modifiées et des feux de signalisation avec un balisage spécifique seront mis en place. Des déviations seront prévues en accord avec les services de la mairie afin de limiter au maximum l'impact sur la circulation.



Dans un contexte financier difficile pour les collectivités - entre inflation, suppression de la taxe d'habitation et baisse des dotations de l'État - la Ville a du relever le taux de la taxe foncière de 35.40% à 38.59% ; une condition nécessaire pour maintenir le niveau du service public. La dernière revalorisation du taux de foncier datait de 2016.

La commune a relevé de 9% les taux d'impositions : taxe foncière sur la propriété bâtie, taxe foncière sur la propriété non bâtie et taxe d'habitation sur les logements vacants.

Il est important de distinguer cette hausse de taux, de la révision annuelle, appliquée par l'Etat, de la valeur locative des logements qui sert de base au calcul de l'impôt foncier. Cette révision des valeurs locatives s'applique chaque année et est calculée sur l'indice des prix à la consommation harmonisé. Elle ne relève en aucun cas d'une décision de la commune. De la même manière, de nouveaux impôts ont été imposés par l'Etat pour payer la LCV, sans qu'il s'agisse d'une décision de la commune.



Hausse des prix

baisse des ressources

Comme les ménages, la commune est confrontée à l'inflation, à la hausse des coûts de l'énergie et des matières premières et aux réformes de la rémunération des fonctionnaires, décidées par le gouvernement.

Les ressources et dotations des collectivités ne suivent malheureusement pas cette progression. Des objectifs d'économies sont régulièrement fixés aux services de la Ville.



Un nouvel équilibre fiscal

En 2023, la taxe d'habitation a définitivement été supprimée pour les résidences principales. Partiellement compensée par l'État, cela représente un manque à gagner important pour les finances municipales.

Quelles que soient la taille de leur habitation et la composition du foyer, les ménages paient désormais moins d'impôts locaux qu'ils n'en payaient avant la réforme.

L'impôt moyen payé par un ménage propriétaire de son logement avec 2 enfants à charge (part commune + part EPCI + part département) était de 883€ en 2017 (taxe d'habitation et taxe foncière, sans la redevance audiovisuelle) contre moins de 600€ en 2023, soit près de 300€ en moins (hors suppression redevance audiovisuelle).

Concrètement, qu'est-ce que cette hausse de la taxe foncière va permettre ?

Cette décision d'augmentation de la taxe foncière, qui a été mesurée et calculée afin que la charge fiscale globale des ménages reste inférieure à ce qu'elle était avant la disparition de la taxe d'habitation, a été prise dans l'objectif essentiel de :

- préserver la qualité des services aux réolais,
- renforcer la justice sociale (tarification solidaire renforcée à la cantine, aides du CCAS, opération programmée d'amélioration de l'habitat...),
- poursuivre les objectifs de développement durable (augmentation des denrées alimentaires locales et issues de l'agriculture biologique, opération programmée d'amélioration de l'habitat, rénovation énergétique des équipements municipaux qui permettra à terme d'importantes économies d'énergie...)





La mairie de La Réole fait partie des communes de Gironde équipées d'un dispositif de recueil

Carte nationale d'identité et passeport : Comment les obtenir à La Réole ?

1. Faites votre pré-demande en ligne sur : www.ants.gouv.fr (démarche gratuite)
2. Prenez rendez-vous en ligne (obligatoire) sur : www.rdv360.com
3. Pour déposer votre demande, rendez-vous en mairie avec les documents à fournir
Les pièces justificatives nécessaires dépendent de chaque situation. Pour retrouver la liste des pièces à fournir : www.service-public.fr/particuliers/vosdroits/N19810
4. Un sms vous informe que votre titre d'identité est disponible
5. Récupérez votre titre d'identité en mairie sans rendez-vous à nos horaires d'ouverture

ATTENTION >

destruction du titre d'identité au bout de 3 mois.

Vous devez être présent lors du dépôt de la demande et de la remise pour la prise des empreintes digitales.

Quels sont les délais ?

Actuellement, il faut environ 6 semaines pour obtenir un titre d'identité après avoir déposé un dossier.

- Anticipez au maximum votre demande si vous avez besoin d'un nouveau titre d'identité !
- Il n'est plus nécessaire de déposer le dossier dans sa commune.
- Vous pouvez prendre rendez-vous dans n'importe quelle mairie équipée d'un dispositif de recueil quel que soit votre lieu de résidence. Vous trouverez la liste des mairies sur le site : passeport.ants.gouv.fr/Services-associes/Ou-faire-ma-demande-de-passeport-CNI

Le dépôt de la demande et le retrait du titre d'identité doivent se faire dans la même mairie.

Quelle est la démarche pour demander un acte d'état civil à La Réole ?

Il n'est pas possible de faire la demande par internet. Vous disposez de deux moyens pour effectuer votre demande :

OU

1

Faire une demande par courrier en joignant une enveloppe timbrée. Le document vous est ensuite transmis par courrier en quelques jours. Le délai peut varier en fonction du traitement de la demande par les services de la mairie et du délai d'acheminement du courrier.

2

Se rendre à l'accueil de la mairie aux horaires d'ouverture avec votre pièce d'identité (carte nationale d'identité, passeport ou livret de famille, permis de conduire ou carte vitale avec photo...)

Il n'est pas possible de faire cette démarche par internet !



ATTENTION

Plusieurs sites internet privés (sans aucun lien avec la mairie de La Réole) proposent un service payant pour effectuer à votre place les démarches pour obtenir un acte d'état civil.

LA DÉLIVRANCE D'UN ACTE D'ÉTAT CIVIL EST GRATUITE

NOUVEAUTÉ

La mairie de La Réole simplifie vos démarches. La mairie de La Réole a adhéré à la COMMunication Electronique des Données de l'Etat Civil (COMEDec) depuis octobre 2022.

Dans le cas d'une demande de passeport et/ou de carte d'identité, chaque citoyen né à La Réole n'a plus à présenter son acte de naissance pour faire sa demande de passeport et/ou de carte nationale d'identité.



Quelle est la validité des titres d'identité ?

Le passeport est valable 10 ans pour les personnes majeures et 5 ans pour les mineurs.

La carte nationale d'identité est valide 10 ans ou 15 ans selon le cas.

Si votre carte d'identité nationale a été délivrée entre le 02/01/2004 et le 31/12/2013 la prolongation de 5 ans est automatique et ne nécessite aucune démarche. **Cette prolongation ne s'applique pas aux mineurs.***

**Attention, certains pays n'acceptent pas cette prolongation.*

Cimetière

La commune de La Réole a engagé au mois de mai dernier la reprise des sections 17 et 18 du cimetière communal relevant du régime du terrain commun. Autrefois appelé « carré des indigents », cet espace public est obligatoire dans un cimetière. Le délai légal d'inhumation en terrain commun est limité à cinq ans. Au-delà de ce délai, la Ville peut décider d'exhumer les corps aux endroits concernés.

Cette reprise va donc permettre de libérer les espaces, qui pourront être affectés à de nouvelles sépultures. La commune veut ainsi engager une parfaite gestion des terrains communaux, dans le respect de la loi et de l'environnement. Les familles qui le souhaitent ont jusqu'au 31 janvier 2024 pour se manifester auprès de la Mairie. Au-delà, la commune procédera à la reprise des sépultures. Les ossements seront placés, décemment, dans une sépulture communale aménagée.

Dans la continuité, et afin de participer à l'embellissement du cimetière, la mairie vient d'engager en parallèle une procédure de « reprise des concessions à l'état d'abandon ». Les concessions présentant cet aspect sont au nombre d'une vingtaine dans la section 15. La liste est consultable sur les panneaux d'affichage en mairie et à l'entrée du cimetière, ainsi que sur le site internet de la commune. Par ailleurs, l'ensemble des tombes concernées par les reprises ont été signalées par un panneau. Dans le respect des familles et des défunts, la commune accorde un délai aux familles concernées par les reprises. Ces dernières peuvent se rapprocher des services de la Mairie pour tout renseignement relatif à cette procédure.



PROCÉDURES DE REPRISE ET GESTION DU CIMETIÈRE

Réunion publique **mercredi 20 décembre à 18h**

Salle Marc Morell du Prieuré





LA SAVIEZ-VOUS ? //

Citiz propose depuis le 22 mars un service de voitures en libre-service accessibles 24h/24 ; un véhicule est disponible à la gare et un autre à la Place des Jacobins. Cette alternative à la voiture individuelle est proposée par une coopérative présente dans l'économie sociale et solidaire d'autopartage. La réservation peut se faire sur l'application mobile Citiz, sur internet ou par téléphone au **05.56.31.10.66**

« Mal-logement »

L'Insee (qui n'emploie pas le terme de « mal-logement ») distingue trois grandes catégories au sein des « personnes privées de logement ou de confort » : les sans-domicile, les « autres situations sans logement personnel » (hôtel ou hébergement contraint chez une tierce personne) et les personnes qui vivent dans un logement privé de confort. Cette dernière catégorie est de loin la plus importante ; elle comprend les personnes privées de confort matériel (immeuble insalubre, installation de chauffage insuffisante, humidité, etc.) et les personnes qui vivent dans un logement surpeuplé.



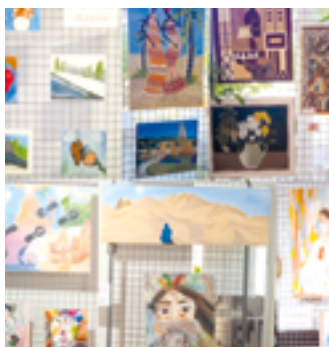
Qu'est-ce-que les règles d'hygiène et les normes d'habitabilité ?

Elles sont définies dans le titre II du règlement sanitaire départemental (RSD). Elles concernent les règles minimales d'occupation, d'utilisation et d'entretien des habitations, de leurs équipements et dépendances. Si elles ne sont pas respectées, elles occasionnent des sources de gênes et de nuisances pour les occupants du logement. Un manquement à ces règles constitue donc un manquement au RSD.

A titre d'exemple, les manquements au RSD les plus



fréquemment rencontrés sont : menuiseries délabrées, insuffisance de chauffage, défaut de ventilation, présence d'humidité et/ou de moisissures, infiltration d'eau (toiture, gouttières), mauvaise évacuation des eaux usées, présence de nuisibles (rats, cafards...) et/ou d'animaux domestiques en surnombre, mauvais entretien des parties communes des immeubles. Les manquements peuvent donc être du fait du bailleur et/ou du locataire.



Le **CCAS de la ville de La Réole** a organisé du 25 septembre au 06 octobre 2023 le premier salon de peintres amateurs « **ELECTIK'ARTS** », à la résidence autonomie Les Jacobins.

Les résidents et les visiteurs ont pu admirer et apprécier la diversité des œuvres abstraites et figuratives qui ont été proposées par Laurence Darriet, Cwladys Mayaud, Zelia, Maxine Palmeri et Elisabeth Rowan. **Nous les remercions pour leur participation et d'avoir contribué à la réussite de cette première édition.**

Restaurant scolaire

Depuis 2012, la Ville de La Réole a décidé de préparer elle-même les repas pour les écoles et la résidence autonomie. Chaque matin, les employés de la Ville cuisinent les repas et les livrent chauds. Une diététicienne s'assure que les repas sont équilibrés. Les cuisiniers utilisent autant que possible des ingrédients biologiques, locaux, frais et de saison. Cela garantit des repas de bonne qualité, tout en maîtrisant les coûts et en préservant la saveur des aliments.

La Ville de La Réole s'est fixée des objectifs pour les repas qu'elle prépare :

- Que 20 % des ingrédients soient locaux, que 50 % d'entre eux soient de grande qualité, dont 20 % soient biologiques.
- Réduire le gaspillage alimentaire.
- Améliorer l'information sur les ingrédients utilisés dans les repas. Depuis septembre 2021, la Ville a déjà testé une plate-forme appelée «Aux prés des cuisiniers». Elle y a trouvé des ingrédients de haute qualité environnementale, comme de la viande de porc, de la viande de bœuf biologique, du fromage des yaourts, des fruits et légumes cultivés de manière responsable, ainsi que des légumes issus d'une agriculture raisonnée.

Ces efforts se poursuivront avec un nouveau contrat en 2023, en collaboration avec la Chambre d'agriculture. Ce contrat permettra de choisir des fournisseurs qui s'engagent à long terme tout en laissant de la place aux producteurs locaux. Un comité évaluera la qualité et le goût des ingrédients utilisés.



Travaux



Tout au long de l'année, la ville effectue divers travaux d'entretien dans les écoles. Voici un échantillon de ce qui s'est fait dans les mois écoulés par les services techniques :

Marcel Grillon

- Peinture des bancs, du portail coté city stade et de l'abri coté city stade
- Nettoyage de la cour par les espaces verts avant la rentrée scolaire, élagage, taille de la glycine du restaurant scolaire

Blaise Charlut

- Peinture d'une classe
- Changement du ballon d'eau chaude
- Nettoyage et entretien des espaces verts

Maternelle Rosa Bonheur

- Vérification des cheneaux
- Installation d'un tableau
- Nettoyage et entretien des espaces verts

Espace Services Jeunesse de La Réole



HORAIRES

Sur Rendez-vous :

du lundi au vendredi, de 8h30 à 17h30

Accès libre :

du lundi au vendredi de 11h30 à 17h30

Adresse : Rue Bellot des Minières 33190 La Réole

UN PROJET CO-FINANCÉ

Porté par la communauté de communes du Réolais en Sud Gironde, ce projet s'élève à plus d'1,5 M€ sur 5 ans dont un tiers est financé par l'Etat, le reste étant mobilisé par l'ensemble des partenaires. La rénovation extérieure du bâtiment a fait l'objet d'un programme dissocié de rénovation par la Région Nouvelle-Aquitaine. Un lieu unique et accueillant pour tous les jeunes. Les différentes structures réolaises (formation, prévention, loisirs, éducation, ...) dédiées à la jeunesse sont à présent regroupées dans l'Espace de Services Jeunesse.

Ce regroupement a pour objectif de rassembler l'ensemble des acteurs travaillant autour de la jeunesse pour apporter une réponse plus complète, coordonnée et adaptée aux besoins des jeunes. Il vise également à faciliter les recherches des usagers, à centraliser l'information et à gagner en fluidité et en rapidité.

Equipé d'un espace jeux, d'un espace informatique, d'un espace détente et d'une salle de réunion, les jeunes peuvent y venir pour jouer, travailler, se rencontrer ou simplement passer du temps. L'Espace Services Jeunesse est ouvert à tous, en accès libre, sans condition d'âge ou de situation.

DES SERVICES VARIÉS

- L'Info Jeunes • L'espace Ado • Mission locale du Sud Gironde • La Maison des Ados • Cap solidaire
- L'Espace Régional d'Information de Proximité Sud-Gironde (ERIP) • La Mission de Lutte contre le décrochage scolaire • Planning familial • L'association AFER (formation FLE) • Greta (Formation MC SNO, ...)
- Campus connecté • Solid'avenir (PIV : Point Info Vacances Jeunes)

RETROUVEZ PLUS D'INFORMATIONS

et la présentation de chaque structure sur le site de la mairie

www.lareole.fr



Nouveaux commerces

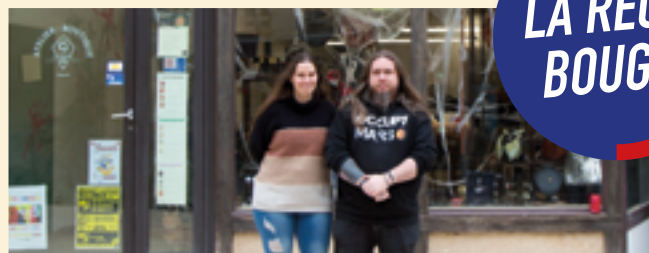


LA NUIT DES ROIS

Librairie

Après celle de la rue André Bénac et celle de la rue Armand Caduc, la boutique de la rue des frères Faucher est la troisième boutique de la librairie «La Nuit des Rois» à ouvrir ses portes dans notre ville. Laurent Desrois, dont la librairie de Bordeaux est une institution, a eu un coup de cœur pour la ville !

13 rue des frères Faucher - Tél. 06 09 78 48 83



LA RÉOLE
BOUGE !

BOUTIQUE ATELIER CROCQ-CUIR

Sellier maroquinier (Siegfried)

Bijoux et créations uniques en métal (Sabrina) Au coin des rues A. Bénac et A. Caduc, ces artisans du cuir et du bijou haut de gamme ont fait le choix de quitter Bordeaux pour notre belle ville. Vous pouvez admirer ces artisans dans leur travail de créations uniques et de très grande qualité.

21 rue Armand Caduc



FOOD TRUCK « LA CUCINA »

Pizzas

Installé sur la place Rigoulet le mardi soir et à la gare le vendredi, Quentin vous propose des pizzas fabuleuses fabriquées avec des ingrédients italiens de très grande qualité et cuites au feu de bois. A goûter absolument !

Tél. 06 68 69 65 65 - www.la-cucina.org



LA GROTTA DU VERRE

Cristal, objets en verre et décoration

Réouverture de cette boutique jadis installée rue Bénac et spécialisée - comme son nom l'indique - dans le verre ! Paolo n'a pas pu résister à l'appel du centre ville et c'est avec plaisir que nous retrouvons ses cristaux de Bohême, Murano, Baccarat...

84 Rue Armand Caduc - Tél. 06 14 57 59 26



MARTIN EDEN PUB

Pub

Situé au n°1 rue du sault, il est aussi connu sous son ancien nom du Petit Montmartre. Ses propriétaires sont aussi les brasseurs de la bière Gibbon et le pub propose souvent des concerts dans tous les styles. Atmosphère chaleureuse et sympathique.

1 Rue du Saut - Tél. 06 10 23 81 86



BOUTIQUE ATELIER EMMA VALLET

Céramique

Emma est une artiste qui était installée depuis quelques mois dans la boutique d'Arts en Ateliers au 17 de la rue Armand Caduc. Elle crée de très belles porcelaines et a ouvert sa boutique/atelier depuis quelques semaines. Un lieu à visiter absolument !

40 ave Delsol - Tél. 06 09 95 59 22



LOUGAPA NOBILIS

Salon de thé, pâtisseries

Un lieu magnifique en plein centre ville, face à l'esplanade de la mairie et très facilement accessible par l'ascenseur. LouGaPa Nobilis vous propose ses produits en intérieur ou dans son grand jardin. Un moment de pur plaisir assuré !

6 rue Blaise Charlut - Tél. 05 56 61 24 45



NATURAL MYSTIC

Boutique CBD et restaurant

Une boutique de produits CBD qui est aussi un restaurant. Située presque en face de l'ancien lavoir, la boutique sert des tapas et burgers dans une atmosphère détendue et conviviale. Un nouveau concept à découvrir !

11 avenue Carnot - Tél. 05 56 71 42 19



Le plus beau marché de France 2023

Lorsque notre ville a été choisie pour représenter la Gironde au concours du plus **beau marché de France 2023**, nos chances étaient minces face à la concurrence. Mais de surprise en surprise et avec la mobilisation de toute la région, notre marché s'est hissé dans le top 10

du concours, puis à la surprise générale, a remporté le titre. Ce résultat a eu pour effet une augmentation de la fréquentation de 20%, la venue des caméras de Tf1 qui ont braqué l'attention sur nous au niveau national est une fierté pour notre ville qui l'a bien méritée !



Promesse tenue

Bruno Marty, maire de La Réole, avait promis que si notre ville remportait le titre de plus beau marché de France 2023, il ferait un saut en parachute pour atterrir sur le stade. Pas de chance pour lui, on a gagné ! Le 9 septembre, c'est devant les caméras de Marie-Sophie Lacarrau (Tf1) et de la presse régionale qu'il a fait le grand saut, mais en raison du vent, il a dû atterrir (sain et sauf mais un peu pâle) à l'aérodrome...



Foire expo

Cinq jours de festivités, de foire commerciale, de foire aux plaisirs... Malgré une météo capricieuse, les après-midi et les soirées ont profité à notre foire qui - cette année encore - a attiré des dizaines de milliers de visiteurs. Merci à toutes celles et ceux qui ont contribué à son succès et particulièrement aux forces de l'ordre, pompiers, préfecture, élus, agents communaux...



Marché de Noël et soupes du monde le 16 et le 17 décembre

Le marché de Noël se tiendra de 11h à 22h le **dimanche 17 décembre** sur l'esplanade de la mairie tandis que le traditionnel repas de soupes du monde aura lieu sous l'ancien hôtel de ville le **samedi 16 décembre**, organisé par Cuisine et Partage à 12h.

Le monde associatif à l'honneur

Cette année encore les événements portés par les associations de notre ville ont été nombreux et de grande qualité. La municipalité tient à remercier tous les artisans de ces moments forts qui ont permis de rassembler un public toujours plus nombreux.

Leur temps, leur énergie et leur dévouement ont été inestimables. La passion et l'engagement de chacune et chacun ont été un véritable atout pour l'animation de notre ville et pour les citoyens.

Un grand merci à toutes et tous d'avoir contribué à enrichir l'offre culturelle au côté de la programmation municipale. Un grand merci aussi aux associations sportives qui nous ont fait vibrer.

Merci aux associations solidaires et caritatives toujours présentes pour accompagner nos concitoyens.



Stade Réolais une montée historique

C'est une nouvelle ère qui commence au Stade Réolais. Quarante-trois ans après la dernière saison passée à un niveau fédéral (1979-1980), les Bleus montent de Régionale 1 à Fédérale 3.

Une montée historique qui est le fruit d'un projet de club et d'un travail acharné sur plusieurs années.

Une belle récompense qui revient à l'ensemble des joueurs, des entraîneurs, du staff et des nombreux bénévoles du club - sans oublier tous les éducateurs qui ont formé et forment encore les jeunes de demain. Nous ne doutons pas que l'esprit de compétition et le sérieux du club permettront d'affronter ce nouveau championnat et de pérenniser la Fédérale 3.

Aviron et Sauveteurs du Réolais : 140 ans d'existence

1883 c'est l'année de naissance de l'association Aviron et Sauveteurs Réolais qui a fêté en septembre dernier ses 140 ans d'existence. Bravo pour cette longévité et cet engagement sportif qui perdure encore aujourd'hui.



20 TERRE DE JEUX 24

Jeux Olympiques Paris 2024



Déjà labellisée « Sport pour Tous », la ville de La Réole vient d'obtenir le label « Terre de Jeux 2024 » aux côtés des 5 000 autres villes françaises déjà labellisées. Ce label a été créé par le Comité Olympique Paris 2024 afin de célébrer les Jeux Olympiques et Paralympiques dans toutes les collectivités territoriales françaises qui

le souhaitent, quels que soient leur taille et leurs moyens. L'objectif est de transmettre les valeurs olympiques auprès d'un large public, de promouvoir les bienfaits du sport en l'introduisant dans le quotidien des citoyens et fédérer tous les individus autour de l'événement Paris 2024.

Une fête des associations pour valoriser et promouvoir la richesse du tissu associatif

Un quarantaine d'associations sportives, culturelles, solidaires ou caritatives étaient présentes pour la 2^{ème} édition de la Fête des Associations Réolaises organisée par la municipalité dans le cadre de sa politique d'aide à la vie associative.

Le public a pu découvrir sur un même site et en une même journée un éventail des activités proposées toute l'année à La Réole. Cette fête a donné lieu à de nombreux échanges inter-associations qui ont permis le partage d'expériences et de bonnes pratiques.





Depuis notre succès au concours du plus beau marché de France, nous avons comptabilisé de nombreux touristes les samedis qui ont suivi ce formidable « coup » publicitaire pour notre ville grâce au point d'accueil qu'Entre-deux-Mers Tourisme a installé près du parking sur les quais ; plus de 200 demandes d'informations ont été effectuées.

Prolongé depuis lors, il a permis d'informer également de nombreux Réolais en quête d'informations sur les animations de l'Entre-deux-Mers. Il apparaît que cette structure mobile serait très utile à maintenir dorénavant en période touristique.





Fréquentation touristique

Cette année encore, nous avons eu le plaisir de constater une nette progression de la fréquentation touristique mesurée à 12%, soit 3228 contacts au bureau, la clientèle se partageant de plus en plus entre les cyclotouristes en forte progression et les camping caristes qui apprécient toujours notre terrain de camping où la durée des séjours progresse d'année en année ainsi que l'aire rue Gabriel Chaigne.

Nous savons que les touristes qui fréquentent notre territoire privilégient dorénavant les activités peu coûteuses, cyclotourisme et randonnées pédestres mais particulièrement le patrimoine. C'est pour cela que nous avons mis en place une quarantaine de visites guidées par des guides conférenciers à la découverte de notre patrimoine dont un des fleurons, le château des Quat'Sos qui a lui seul a accueilli plus de 300 visiteurs, ceci grâce à une convention signée avec le propriétaire du château qui nous a autorisé 3 visites exceptionnelles dans l'été. Parmi les sites les plus prisés, hormis le château, c'est la prison qui vient en tête, non seulement pour ses expositions mais aussi pour la découverte de ces lieux qui intriguent beaucoup les enfants.

D'autre part, sur les 9 premiers mois de cette année, nous avons enregistré 3 000 inscriptions pour des petits groupes heureux de découvrir notre cité médiévale grâce au jeu de piste maintenant très prisé de Terra Aventura, sur le site duquel il est très simple de se connecter avec un smartphone :

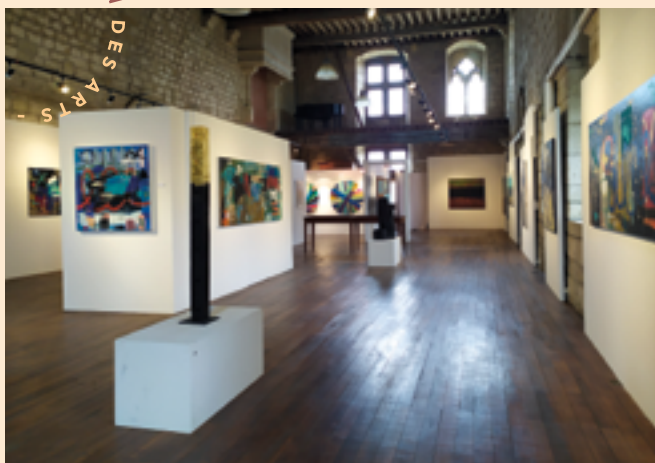
> www.terra-aventura.fr



Château des Quat'Sos

Ce château construit par Louis VIII en 1224, et achevé par Henri III Plantagenêt, occupe un site défensif unique. Il forme un quadrilatère irrégulier dont la courtine était ponctuée à chaque angle d'une tour circulaire. Ces tours ont donné leur nom au château, « les quatre sœurs », « Quat'sos » en Gascon. Sa double enceinte fortifiée a été conservée au sud, c'est là que le château a le mieux gardé son allure de forteresse médiévale. La façade méridionale a été percée de fenêtres et d'une galerie au dix-septième siècle, époque à partir de laquelle le château a perdu sa fonction défensive, sur les directives de Richelieu en 1629. Après son démantèlement le château est vendu comme propriété privée, ce qu'il est encore aujourd'hui.





Chemin des arts

Cette année encore, nous avons eu le plaisir d'accueillir de grands artistes dans le cadre du Chemin des Arts. Les expositions d'Alain Amar au mois de juin, Ian Palmer au mois de juillet et Arnaud Faugas au mois d'août ont eu un grand succès à l'ancien hôtel de ville.

Au mois de septembre - comme c'est maintenant le cas chaque année - ce même bâtiment accueillait le mois de la photo. Trois photographes étaient exposés : Sarah Leduc (prix Bayeux des reporters de guerre) avec « Ailleurs ici », Ljubiša Danilovic avec « la chevelure de Bérénice » et Christophe Goussard avec « la 89 est-ouest ». Ce fut une très belle exposition photo organisée en partenariat avec l'association « C dans la boîte » basée à Bordeaux.

Toujours dans la photo, une exposition de vieilles photos de notre ville a investi le couloir de la mairie. Une autre expo, cette fois-ci sur la vie réolaise aujourd'hui, se tiendra au même endroit dans le courant de l'hiver.



Le printemps des artistes

Pour la deuxième année, le « Printemps des artistes » fut une occasion unique de réunir artistes et commerçants pour un apéritif musical. Ce moment convivial fut un véritable succès et une bonne façon d'ouvrir la saison culturelle en mettant les artistes à l'honneur. Le même jour et pour la troisième année, se tenait le concours de peinture « couleurs d'Aquitaine ». Des peintres de tous âges venus parfois de loin ont pu rencontrer nos artistes et partager ce moment festif.



Musique

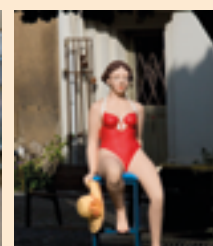
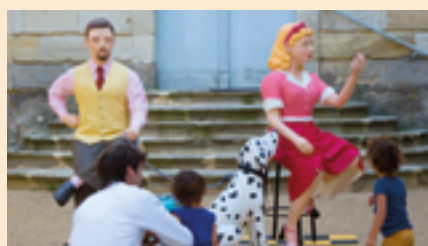
Le premier à ouvrir le bal de nos concert fut Antoine Morinière, guitariste classique, qui nous a offert un concert merveilleux. Le deuxième concert accueillait Cocktail Jazz, pour une soirée des plus agréables. Puis ce fut ARAELLE - deux sœurs - pour un concert de musique celtique enchanteur. Vincent Mussat, pianiste classique, prit la relève avec un superbe récital. Le concert suivant était celui de Blue Mojito, Jazz & Bossa Nova, pour une soirée enchanteresse sur l'esplanade nouvellement inaugurée. Enfin, A l'ouest de l'est, Swing joyeux, mit le point final aux concerts de l'été dans la bonne humeur.



RAPPELONS QUE ////////////////

les concerts et les expositions sont offerts gratuitement par la mairie et sont ouverts à tous. Mais que tout ceci ne nous fasse pas oublier l'immense offre culturelle des associations réolaises sans que notre ville ne serait pas ce qu'elle est.

Elles ont besoin de votre soutien !



Hors les murs

Les rues de la ville ont quant à elles hébergé les statues de l'artiste Christian Rampnoux et ce fut un succès immédiat ! Habitants et touristes, on ne compte pas le nombre de photos et de « selfies » pris devant elles ! Elles ont apporté une touche de fraîcheur et de bonne humeur en cette période pas toujours joyeuse.

AU FIL DE L'ANNÉE



Remise du nouveau drapeau
lors de la commémoration du
11 novembre



Les jeunes sapeurs pompiers, toujours
fidèles au rendez-vous des
commémorations



Les « anciens Réolais », rassemblés
autour de Christo Lanoque, se sont
retrouvés pendant la foire de La Réole



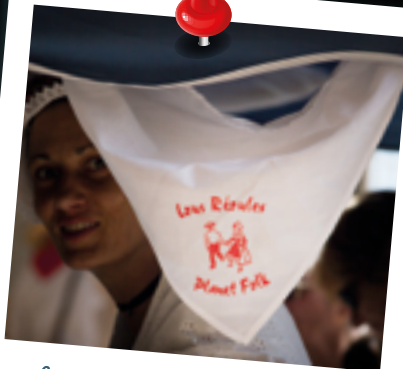
Les sculptures dans la ville du Chemin
des arts ont eu un énorme succès



Rencontres avec des auteur(e)s tout au
long de l'année à la librairie
« La folie en tête »



La nouvelle esplanade
de la mairie



Lorsque notre ville accueille des
danseurs de tous les pays,
c'est Planet Folk !



Les concerts associatifs :
des moments conviviaux tout au long
de l'année...



Concours annuel de peinture
« Couleurs d'Aquitaine »



Vide grenier et marché aux fleurs
sur les quais



Chaque 3^{ème} dimanche du mois, c'est le
rendez-vous des passionnés de vieilles
voitures sur les quais de Garonne



Le repas des aînés :
un moment gastronomique de
renouvelles émouvant



La Réole *pratique*

MAIRIE

05 56 61 10 11

E-mail : accueil@lareole.fr

Site Web : www.lareole.fr

Nos horaires :

Lundi et Jeudi : 9h à 12h - 13h30 à 18h

Mardi et Vendredi : de 9h à 12h

Mercredi : de 9h00 à 12h et 13h30 à 16h

Police municipale : 06 19 76 16 37

Action Sociale : Gwladys Mayaud

05 56 61 98 10

Sur RDV les lundis, mercredis et vendredis
aux horaires d'ouverture de la mairie

**C.A.U.E. Conseil Architecture Urbanisme
et Environnement**

Permanences au prieuré les 2^e jeudis du
mois. RDV auprès de la Mairie

Conciliateur de Justice

Permanences au prieuré les 3^e jeudis du
mois. RDV auprès de la Mairie

**U.D.A.F. Union Départementale des
Associations Familiales de Gironde**

Permanences au prieuré les 2nd et 4^e mardis
du mois. Sur RDV au 05 56 01 42 00

**USTOM : Syndicat de Traitement des
Ordures Ménagères**

Permanences au prieuré 2^e lundis par mois
Sans RDV

MDS Maison du Département Solidarités :
sur RDV au 05 56 71 09 10

Maison de santé rurale :

médecins, infirmières, kinésithérapeute...
au 05 24 25 30 00

APF : Antenne d'Accueil de Premiers Soins
Centre de soins non programmées
Du lundi au vendredi de 8h à 20h
Tél. 05 56 61 52 53

CAPS : Centre d'Accueil et de Permanences
de Soins. **Médecin de garde de 20h à minuit**
05 56 61 21 61

En cas de doute, **composez le 15**

Ascenseur

Depuis la rentrée scolaire, l'ascenseur panoramique a effectué plus de 26 000 montées-descentes, soit une moyenne de 700 personnes par jour ! Ce nouvel ouvrage, qui relie les quais de Garonne à l'Esplanade, en passant par le jardin public, est très apprécié des Réolais. Il permet aux usagers de stationner gratuitement et sans contrainte sur les quais pour atteindre en quelques secondes le centre ancien, le lycée, la rue piétonne et les commerces.

Fabriqué en acier Corten, un matériau résistant aux intempéries, l'ascenseur panoramique est un véritable atout pour la ville. Il contribue à améliorer la mobilité des habitants et des visiteurs, et favorise le développement du tourisme.

Toutefois, il est important de noter que les très rares pannes qui ont eu lieu l'ont été parfois suite à des malveillances (portes forcées) ou à des bêtises (chahut dans la cabine) auquel cas l'ascenseur se met en sécurité, mais aussi suite à des défaillances mineures et sans gravité bien qu'ennuyeuses pour les personnes présentes. Dans les cas de dégradations ou de pannes volontaires, les images des caméras sont analysées et une plainte déposée à la gendarmerie.

L'ascenseur est en pause de minuit à 5 heures du matin.

Invitation vœux

Meilleurs
Vœux!

Monsieur le Maire ainsi que son Conseil Municipal seraient heureux de vous recevoir au Gymnase Colette Besson le vendredi 19 Janvier 2024 à 19h pour la présentation des vœux. **La cérémonie sera suivie d'un buffet. Animation musicale par les élèves du collège et du lycée. Venez nombreux !**



Communication *réseaux*

Retrouvez toutes les informations,
et l'actualité de La Réole sur :

 www.lareole.fr

FACEBOOK OFFICIEL

www.facebook.com/lareole.maville.bouge



TEMPO LE MAGAZINE

Magazine de la ville de La Réole
Décembre 2023

Tirage : 2 500 exemplaires

Directeur de la publication : Bruno Marty

Coordination, secrétariat de rédaction :
Christophe Gardner - Fanny Guyonnet

Réalisation : Marie Genevoix

Crédits photos : Mairie de La Réole, B. Cousin, C. Biellmann, S. Saint-Martin, C. Gardner, Entre deux mers tourisme, R. Vaillier, D. Remazeilles.